

Inscriptions listes électorales



[1]

Il est désormais possible de s'inscrire sur les listes électorales et de voter la même année. Il faut toutefois respecter une date limite d'inscription. Pour les prochaines Elections Municipales, il s'agit du **7 février 2020**.

Pour vous inscrire, il vous suffit de vous rendre en Mairie retirer le formulaire ou le faire en ligne sur le site internet.

ATTENTION :

Lors des dernières élections européennes des anomalies ont été détectées sur les listes électorales dans de nombreuses communes, notamment la nôtre. L'INSEE nous a informés que ces dysfonctionnements sont liés à la réforme du Code électoral et la mise en place du Répertoire unique géré exclusivement par l'INSEE.

Si vous avez remarqué une erreur (orthographe du nom, prénom, date de naissance...), vous pouvez demander une rectification de votre état-civil au RNIPP (Répertoire National d'Identification des Personnes Physiques),

Ou que vous avez été radié à tort des listes électorales, vous pouvez-vous rapprocher de la Mairie afin de régulariser votre situation (une « nouvelle » inscription sera certainement nécessaire).

Pour tout renseignement complémentaire ou inscription en ligne : <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47> [2]

-  [Formulaire d'inscription pour les citoyens français](#) [3]
-  [Formulaire d'inscription pour les citoyens européens - Élections Municipales](#) [4]

URL source : <https://www.ville-chaumontel.fr/content/inscriptions-listes-electorales>

Liens

[1] https://www.ville-chaumontel.fr/sites/chaumontel/files/media/image/carte_electorale.jpg [2] <https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/N47> [3] https://www.ville-chaumontel.fr/sites/chaumontel/files/media/document/cerfa_inscription_citoyens_francais.pdf [4] https://www.ville-chaumontel.fr/sites/chaumontel/files/media/document/cerfa_inscription_citoyens_europeens_pour_municipales.pdf